

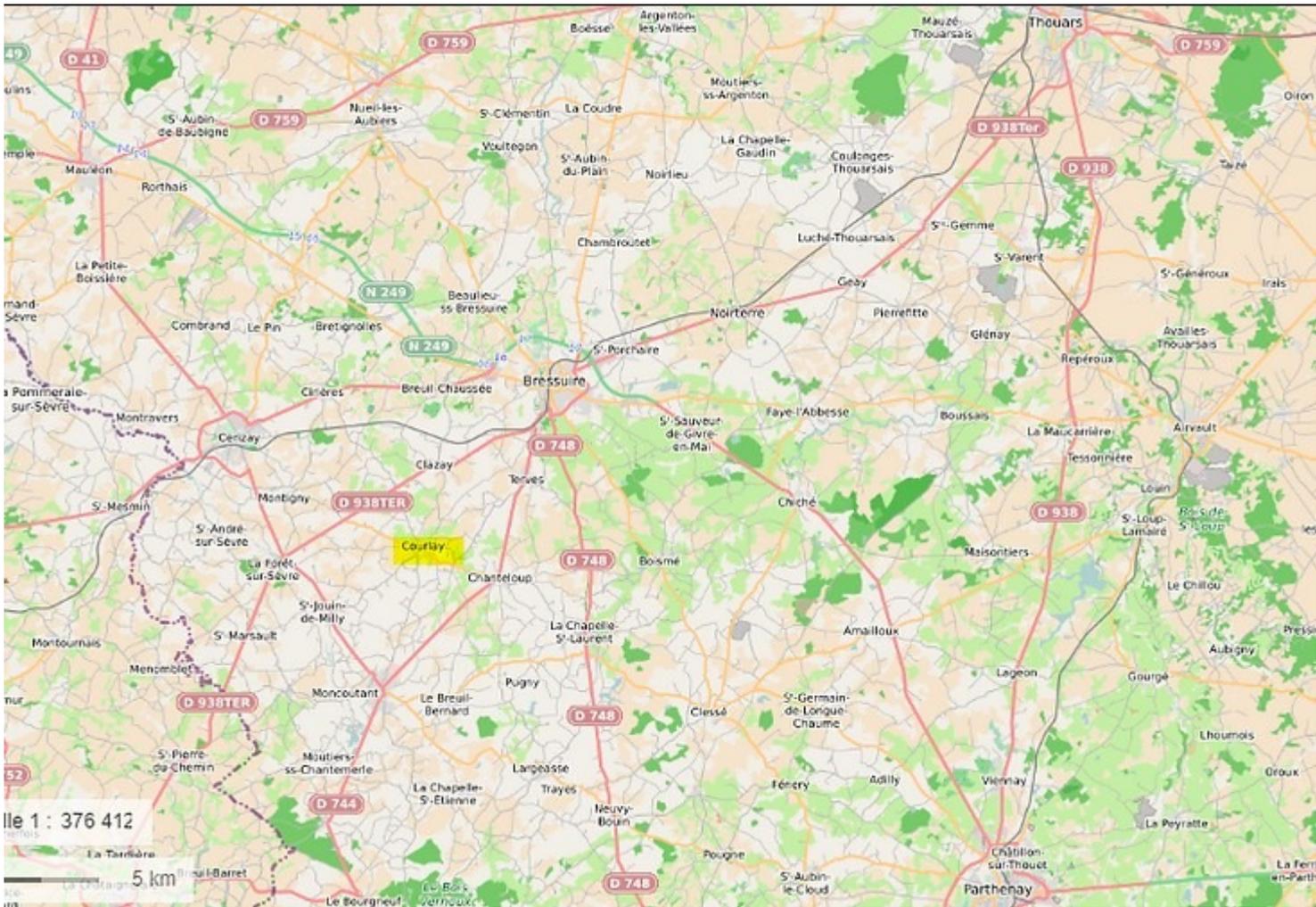


Petite chronique courlitaïse durant l'Empire

Description

Dans le bocage bressuirais et plus particulièrement dans le canton de Cerizay, le début de l'Empire n'est pas une période si calme. Tout comme dans le Lyonnais, mais aussi la Bretagne (les Louisets), l'Aveyron (les Enfarinés)... une partie de la population et de nombreux prêtres desservant ces paroisses refusent le Concordat. Dans le bocage, cette église anticoncordataire est tout simplement appelée la "[Petite Eglise](#)" et ses membres les "*dissidents*"[1]. L' Empire étant grand dévoreur de soldats, simultanément un refus vis-à-vis de la conscription s'accroît. Notons que ce refus est exhorté par les prêtres anticoncordataires. Avec l'appui d'une partie de la population locale, ces conscrits réfractaires fuient les patrouilles de gendarmes, se réunissent en bandes et battent la campagne.

Voici décrits quelques événements ayant lieu à Courlay, épiscentre de la Petite Eglise et des conscrits réfractaires. Les courlitaïses (habitants de Courlay) ayant été fort agités durant l'Empire.



L'importance de la famille courlitaire Texier

Cette petite commune du bocage avait vu ses habitants particulièrement s'illustrer durant les Guerres de Vendée. Parmi ses combattants surnommés "*les grenadiers de Lescure*", les plus célèbres étaient les frères Joseph et Pierre Texier issus d'une famille bien implantée dans la commune. Dès le soulèvement de 1792 mené par Baudry d'Asson[2], ces derniers avaient pris les armes, puis s'étaient notamment illustrés aux côtés d'Henri de la Rochejaquelein. Comme une grande majorité de Courlitis, ils n'avaient pas accompagné l'armée Royaliste dans la Virée de Galerne, restés sur Courlay, ils s'étaient opposés alors aux colonnes parcourant la région. Dès son retour d'outre Loire, ils avaient rejoint Marigny et cela jusqu'à son exécution. Puis ils avaient rallié l'armée de Sapinaud de la Rairie. Infatigables, ils avaient repris les armes en 1799.



Henri de La Rochejaquelein montant sur les épaules d'un frère Texier à la prise de Thouars du 5 mai 1793

Leur père François-Joseph Texier avait été dénoncé en octobre 1793 par Jean Cousineau, tisserand au village de la Grange de Courlay, mais aussi par Pierre Thaudière, comme appartenant au comité contre-révolutionnaire de Courlay. Selon Cousineau, ce comité était composé de Joseph Texier père, André Texier fils, Joseph Charie (Charrier), André Guéniveau vicaire, Pierre Noirault, et Baillargeau [3]. Notons, qu'un vitrail dans l'église de Courlay rappelle l'exécution de François-Joseph Texier par les Républicains, ce dernier n'ayant pas voulu abjurer sa religion, ni trahir son roi.

16
110. G:
liberté
Commune de Courlay
L'interrogatoire de Bressuire
28. Gbre 1793
D'ici -
Contre Jean Cousineau Nôtre au village
de la Grange près le Bourg de Courlay arrêté
comme suspect sans autre chef d'accusation
il a déclaré dans son interrogatoire que Joseph
Noëux père, André Noëux fils, André Gueniveau
vicaire, Joseph Charis, Pierre Noiraudo
Baillargeau étaient membres du Comité.

Interrogatoire de Jean Cousineau

Leur cousin germain, l'abbé Texier quant à lui, prêtre réfractaire durant la Révolution est en ce début d'Empire un pilier de cette dissidence religieuse ; et son nom restera à jamais associé à l'histoire de la Petite Eglise des Deux-Sèvres [4].

Refus de la conscription

Donc, cette commune de Courlay est un épicode de cette agitation. Ainsi le 18 vendémiaire an XIV (10 octobre 1805) le sous-préfet de Bressuire adresse ce courrier :

"Le 17 vendémiaire, on a eu avis que les conscrits de l'an XIV de plusieurs communes du canton de Cerizay devaient se réunir dans un champ, près le Pont de Courlay : que 8 conscrits de Saint-André y seraient en armes, qu'enfin il y aurait plusieurs réfractaires, tant des Deux-Sèvres que de la Vendée et du Maine-et-Loire. C'est précisément sur ces points limitrophes des trois départements que les troubles ont eu lieu en l'an XII, à la même époque. Cet avis fut transmis au général Gouvion. À 8 heures du soir, un détachement, composé d'officiers et sous-officiers de recrutement, 2 brigades de gendarmerie à cheval et 2 demi-brigades à pied et 20 hommes de garde nationale se porta sur le lieu du rassemblement pour le cerner. À peine le détachement avait pris poste qu'un coup de fusil partit d'une haie, dirigé sur le gendarme Dupuy, qui ne fut pas atteint, et d'un coup de carabine renversa l'assaillant, nommé Bertaud, conscrit de l'an XIV. Un feu de mousqueterie succéda de part et d'autre sans aucun effet. Un autre conscrit de l'an XIV, nommé Beaudouin, tira un coup de fusil à bout portant à la tête du sous-lieutenant Poulet, officier de recrutement. La balle lui effleura l'oreille et il saisit à l'instant son assassin. Il est en prison à Bressuire. Bertaud est gardé à vue à l'hôpital ; sa blessure est jugée mortelle. Douze hommes furent laissés momentanément à la garde de Bertaud et Beaudouin, pendant que le surplus du détachement poursuivait de toutes parts les fuyards. On n'en put atteindre aucun dans l'obscurité de la nuit, quoiqu'on reconnût que leur nombre était considérable. Les douze hommes laissés à la garde des deux prisonniers virent quelques jeunes gens qui les observaient au travers des haies. Mais qui n'osaient pas les attaquer. Beaudouin, le seul des deux prisonniers qui puisse faire une révélation utile sur la cause et les circonstances de ce rassemblement, a refusé jusqu'à présent. On cherche à y déterminer. Le sieur Texier, ancien curé dissident de Courlay (lieu du rassemblement), caché depuis longtemps, est présumé le moteur de ce rassemblement. Mais, comme il y a aussi quelque agitation parmi les conscrits du canton de Chatillon où deux chefs ont été arrêtés, Landriau et Picard, et deux autres sont désignés et recherchés, Cochard et Charrier, on présume qu'il y a un plan plus vaste. On regrette qu'il n'y ait point de troupes dans ce pays, pour investir et saisir tout le rassemblement." [5]



carte de Cassini

ANCIENNE CANTON	ARRONDISSEMENT DE DEUX-SEVRES	NUMERO DE CANTON	COMMUNE	NOM DE FAMILLE	PRENOM DE BAPTÊME	DATE DE NAISSANCE	TAILLE EN LIGNES	PROFESION DE LIBRETIEN	LIEU DE NAISSANCE	RESIDENCE PERSONNELLE DE LIBRETIEN	NOM DE PRENOM DE LIBRETIEN
367	Bressuire	367	Courlay	Berlaud	Jean-François	10 j ^r 35	1 53	Cultivateur	id. même		
368		368		Bertrand	Jean-François	12 mai 36	1 56	Laboureur	Courlay		
369		369		Billy	Jean-François	10 j ^r 36	1 57	Laboureur	id.		
370		370		Blais	Joseph	10 j ^r 35	1 57	Laboureur	id.		
371		371		Brissinet	René	19 j ^r 36			Chigné		
372		372		Briaud	René	12 j ^r 35	1 56	Laboureur	Courlay		
373		373		Chauvier	René	6 j ^r 36	1 54		id.		
374		374		Faucher	Joseph	5 j ^r 36	1 57	Cultivateur	Courlay		
375		375		Geffard	René-François	13 avril 36	1 57	Laboureur	Courlay		
376		376		Ponnore	René	16 mai 36	1 57	Laboureur	id.		
377		377		Grimault	J ^r	14 mai 36	1 58	id.	id.		

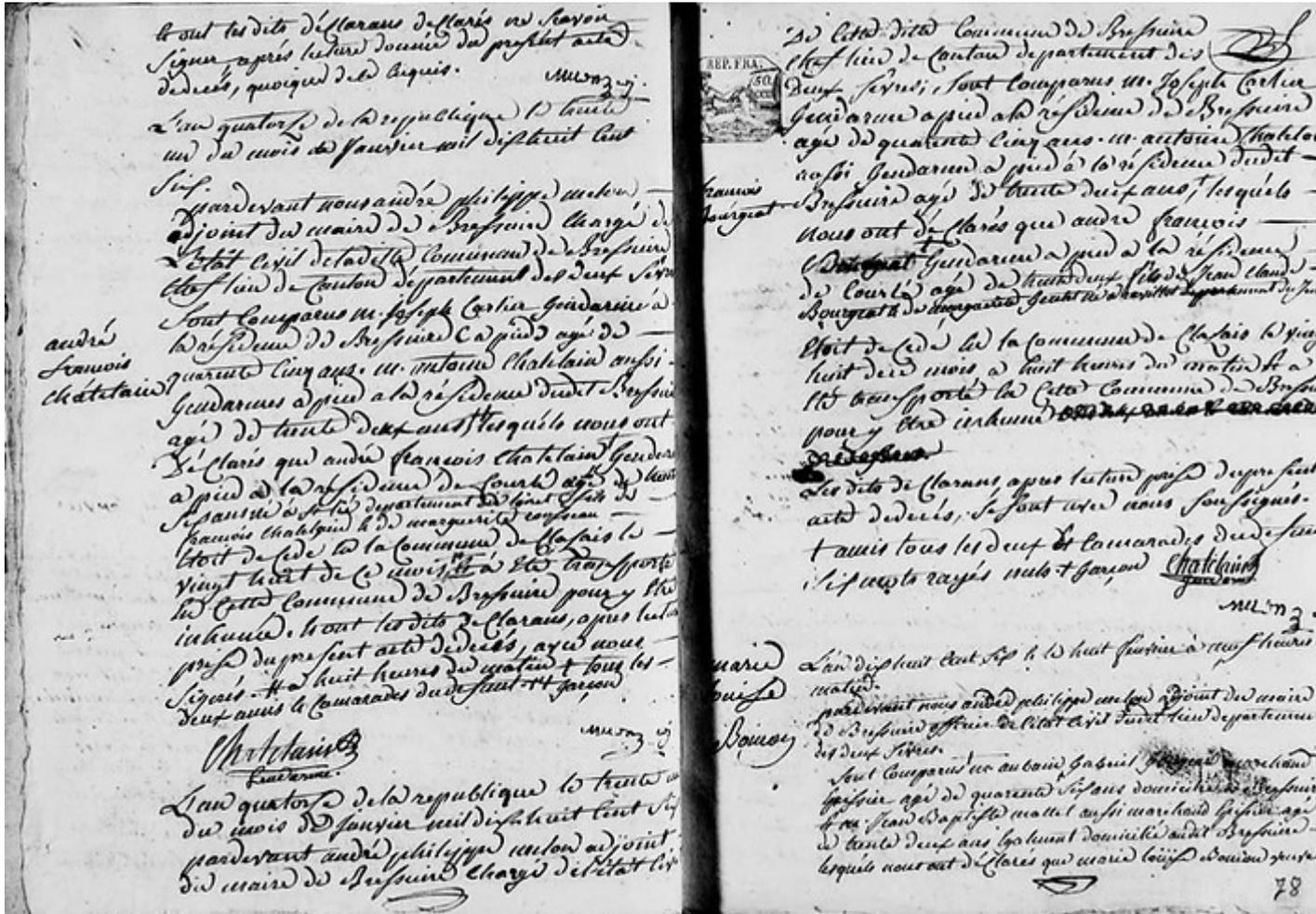
tableau général des conscrits pour l'année 1806 (Courlay) Archives des Deux-Sèvres (cote R9)

Le préfet Dupin qui connaissait bien l'état d'esprit de cette région opposée à la conscription avait dans un premier temps ménagé l'arrondissement de Parthenay et de Thouars. De plus, les jeunes de ce partie des Deux-Sèvres étaient particulièrement petits et souffraient de nombreuses pathologies, quelquefois sciemment entretenues comme décrit ci-dessous par le préfet :

"[...]les levées, ne sont pas belles. Il semble que l'espèce dégénère. Le travail forcé auquel les cultivateurs assujettissent prématurément leurs enfants dès l'âge de quatorze à quinze ans, nuit au développement du corps ; on excuse cet abus par le haut prix de la main-d'œuvre. D'ailleurs dans ce département et surtout dans la Gâtine, l'homme n'est formé qu'à vingt-cinq ans, et rien n'est si difficile que de trouver des conscrits de la taille de cinq pieds cinq pouces. Les plus beaux hommes sortent des cantons de la Mothe-Saint-Héray, de Thouars et d'Airvault ; les plus rabougris sont ceux des cantons de Ménigoute, Mazières et Parthenay

Cette contrée ainsi que toute la Gâtine présente un nombre prodigieux de jambes ulcérées, de sourds et d'épileptiques. Les ajoncs qui la couvrent piquent les jambes des jeunes gens qui, en été et en hiver, ne portent au travail que de larges pantalons de toile sans bas. L'humidité du sol entretient ces plaies et la malveillance les envenime à dessein pour faire réformer le conscrit. Ces précautions excessives sont prises trois ans d'avance, Cette même humidité froide occasionne des rhumatismes et des paralysies auxquelles j'attribue la surdité. Les désastres de la guerre de Vendée ont pu donner lieu à l'épilepsie. Pour cette maladie comme pour la surdité, le conseil de recrutement est en butte à tous les pièges. Les chirurgiens prodiguent les attestations, ils n'est pas un seul conscrit qui ne se présente avec des certificats; et , quoi qu'on n'y ait point d'égard, qu'on ne les lise presque jamais, que je les déchire même ne leur présence, tous les ans cet abus se répète; abus plus grave qu'on ne pense et qui ajoute au tribut personnel de la conscription une immense contribution pécuniaire. Ces certificats se vendent depuis 3 francs jusqu'à 200 francs, et des hommes graves , respectables par leurs fonctions ou leurs propriétés, viennent joindre leur témoignage à ces attestations, presque toujours pour provoquer une réforme qui n'est pas juste. Il faut que le conseil s'arme de sévérité, il faut qu'il condamne à servir dans les pionniers ceux qui se sont mutilés par des cautères ou des plaies. Par ce moyen l'on parvient chaque année à supprimer quelque infirmité, mais l'année suivante les chirurgiens ne manquent pas de mettre à la mode un autre cas de réforme. Enfin ce qui embarrasse le plus, c'est que les registres de l'état civil ayant été détruits dans une grande partie des arrondissements de Bressuire et de Parthenay, les parents y suppléent par des actes de notoriété dans lesquels on suppose leur enfant plus âgé qu'il ne l'est en effet. Ainsi un jeune homme de 17 ans produit un acte de notoriété dûment homologué, constatant qu'il est dans sa vingtième année, et il demande à subir le sort de la conscription : il n'a pas encore la taille, on le réforme, tandis que s'il n'eut subi le tirage qu'à vingt ans il aurait pu faire un soldat. On ne peut réprimer les mensonges que lorsque la supercherie est très évidente et que les preuves naturelles sont en opposition manifeste avec les preuves légales. Je suis persuadé qu'on est souvent trompé ; je viens de renvoyer au tirage de 1812 un enfant qu'on présentait à la conscription comme âgé de vingt ans.»[...] [6] “

Le paroxysme de ce rejet de la conscription est atteint le 28 janvier 1806, et est connu comme “l'affaire de Courlay” [7]. Le 27 janvier 1806, trois gendarmes à pied de la commune, Gougeat, Chatelain et Bourgeat, emmènent sous bonne garde deux conscrits réfractaires, Point et Bertaud. Quinze jeunes gens apprenant la nouvelle se réunissent dans une auberge de Clazay et décident de les délivrer. Ils tendent un guet-apens le lendemain sur cette même commune. Deux des gendarmes sont abattus, Bertaud reçoit une balle perdue et est sévèrement blessé. La panique gagne alors les autorités locales.



Actes de décès de Châtelain et Bourgeat dans les registres d'état civil de Bressuire

Le préfet des Deux-Sèvres en fait aussitôt part au ministère de l'Intérieur :

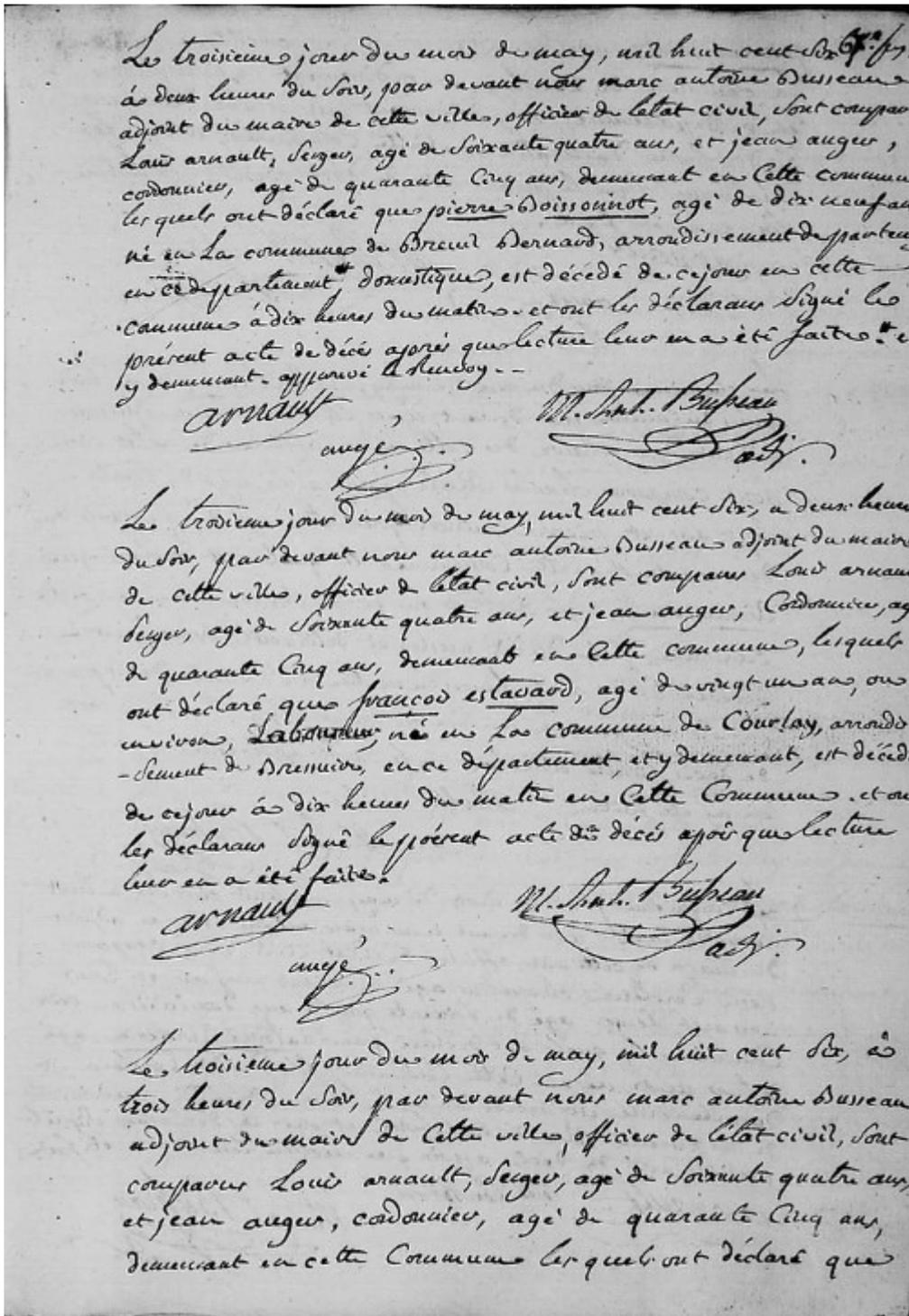
“Le 27, la brigade de Courlay avait arrêté deux conscrits réfractaires, Bertaud et Point. Le 28, trois gendarmes de cette brigade. Châtelain, Bourgeat et Gougeat, se sont mis en route à sept heures du matin, avec ces deux prisonniers pour les conduire à Bressuire. Peu de moments après leur départ, à la limite de la commune de Courlay et de celle de Clazay, ils ont été assaillis par une troupe armée, qui a tiré sur eux environ 40 coups de fusil. Châtelain et Bourgeat ont été tués. Gougeat s'est enfui et a rendu compte de cet événement au maire de Bressuire. On a envoyé de suite de Bressuire la compagnie de réserve et tous les gendarmes disponibles. On requiert des indemnités pécuniaires sur les deux communes où ce crime a été commis, 20.000 francs sur Courlay et 10.000 francs sur Clazay.”[8]

En représailles, Dupin décida de faire couper les haies sur toutes les grandes voies de communications des arrondissements de Bressuire et de Parthenay. Le maire de Cirières et son adjoint furent suspendus de leurs fonctions et l'éloignement de la régions de six individus jugés dangereux, dont la tante d'Henri de la Rochejaquelein et l'abbé Jagot régisseur du château de Clisson, fut ordonné. Il fut aussi décidé de poser les séquestres sur les biens de l'abbé Texier et d'arrêter les parents des conscrits réfractaires. Cinquante-deux personnes sont alors interpellées dont trente et une de Courlay. Dupin indique :

"cette commune a toujours été un réceptacle de coquins. Je voudrais que l'Empereur fit déporter les deux tiers de sa population et portions des deux ou trois communes voisines"[9].

La répression à l'encontre des conscrits réfractaires, des prêtres dissidents, des personnes les aidant et des communes incriminées s'intensifie donc. Et le préfet annonce que le 9 avril

"la cour spéciale de Niort a jugé les assassins des gendarmes de Courlay. Trois condamnés à mort, comme convaincus d'avoir tiré sur les gendarmes : Etavard, Boissinot, Point. Cinq à huit ans de fers, comme ayant fait partie de l'attroupement armé : Bertrand, Garboris, Germont, Barbarit, Bergeron[10]".



Pierre Point, âgé de vingt-neuf ans, domestique, né en la commune de Courlay, arrondissement de Bressuire, en ce département, et y demeurant, est décédé de ce jour à dix heures du matin en cette commune, et ont les déclarans signé le présent acte de décès après que lecture leur en a été faite.

M. Ant. Puyseau

Actes de décès du 3 mai 1806 de Boissonnot, Estavard et Point conscrits de l'affaire de Courlay

Et en point final de cette triste histoire en 1808 à Scillé (commune dont le prêtre Aubin était dissident ainsi que de nombreux habitants) est arrêtée une bande dont les membres sont convaincus d'avoir eux aussi participé à l'affaire de Courlay. Ils sont jugés à Niort, et parmi eux deux Courlitaïes sont exécutés (à lire sur le sujet [Equipée sauvage dans le bocage](#) et [Les chemises rouges](#)).

Le cinquième jour du mois de juillet, mil huit cent huit, à deux heures du soir, par devant nous maire autorisés d'usage, adjoint du maire de cette ville et son délégué spécial pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil, sont comparus Jean Lucas, notaire, âgé de soixante ans, et Pierre Godet, aussi notaire, âgé de trente six ans, domiciliés en cette commune, les quels ont déclaré que René Marot, marchand de fusils, âgé de vingt trois ans, né en la commune de Cerisy, arrondissement de Noyen, en ce département, domicilié en celle de Courlay, dit département, est décédé de ce jour en cette commune, à onze heures du matin, et ont les déclarans dit un chacun signé le présent acte de décès après que lecture leur en a été faite.

M. Ant. Puyseau

Acte de décès de Marot courlitaïes exécuté à Niort le 5 juillet 1808

Le Cinquième jour du mois de juillet, mil huit cent huit
à deux heures du soir, par devant nous maire actuel de Niort
adjoint du maire de cette ville et son délégué spécialement
désigné par le pouvoir d'office de l'état civil, sont comparus,
jean lucas, portefaix, âgé de soixante ans, et pierre
godet, aussi portefaix, âgé de trente six ans, domiciliés en
cette commune, les quels ont déclaré que pierre gallaud
domestique, âgé de vingt quatre ans, né en la commune
de Courlay, arrondissement de Bressuire, en la département,
domicilié en celle du **pin**, Suidit département, est décédé
en cette commune, ce jourd'hui à onze heures du matin,
et ont les déclarans dit un savoir s'exprimer librement sans être
après que lecture leur en a été faite.

M. l'abbé. Bugeau
Sabj.

Acte de décès de Gallaud courltais exécuté à Niort le 5 juillet 1808

La famille Charrier

Durant cette période, l'abbé Texier, particulièrement recherché, se cache auprès de ses fidèles ouailles et échappe régulièrement aux gendarmes chargés de l'interpeller. Un proverbe le concernant disait que les gendarmes "auraient plus facilement trouvé une aiguille dans une charretée de paille que M. l'abbé dans sa paroisse [11]". Ainsi l'abbé Billaud dans "la Petite Eglise dans Vendée et les Deux-Sèvres" rapporte une assez savoureuse anecdote ayant pourtant lieu en cette terrible année 1806 :

"Texier se cache, habituellement, habillé en paysan, à la Charpenterie de Courlay. Un jour, les valets se lèvent de table et s'en vont à l'ouvrage. Le prêtre quitte alors son réduit et s'assied pour déjeuner à son tour. Le père Charrier, fermier de la Charpenterie, sort dans la cour et se trouve nez à nez avec la maréchaussée. Sans se troubler, le bonhomme lie aussitôt conversation et s'informe du motif qui lui vaut l'honneur d'une telle visite. L'abbé Texier, il le sait, a toujours un œil sur la cour pendant son repas. Le père Charrier suppose qu'à la vue du danger le fugitif va regagner en toute hâte. Tandis qu'il amuse les gendarmes, simulant une stupeur profonde, à l'énoncé du soupçon qui pèse sur lui, les minutes s'écoulent. Finalement, le fermier, l'air quelque peu narquois, déclare :

Par cas fortuit — c'était sa locution favorite — venez voir vous-même si votre homme gîte en ma maison. Le père Charrier entre, le premier, dans la cuisine un frisson lui passe dans le dos : l'abbé Texier, qui ne se doute de rien, est installé, tranquillement, à table ! Alors se joue, une fois de plus, la scène classique ! Le fermier, l'air courroucé, fonce sur le prêtre déguisé en déguisé en valet et l'invective de la belle manière : – Comment ! tu es encore là, toi fainéant ! Depuis le temps que tes camarades sont à l'ouvrage ! Crois-tu que je t'ai gagé pour manger du matin au soir ? Tu vas me faire le plaisir de déguerpir, et rapidement : sinon je te botte le derrière !

Le faux valet, la mine penaude, gagne la sortie, tant que son maître prend les gendarmes à témoin :

– Jamais, non, jamais, je n'ai vu un paresseux pareil !

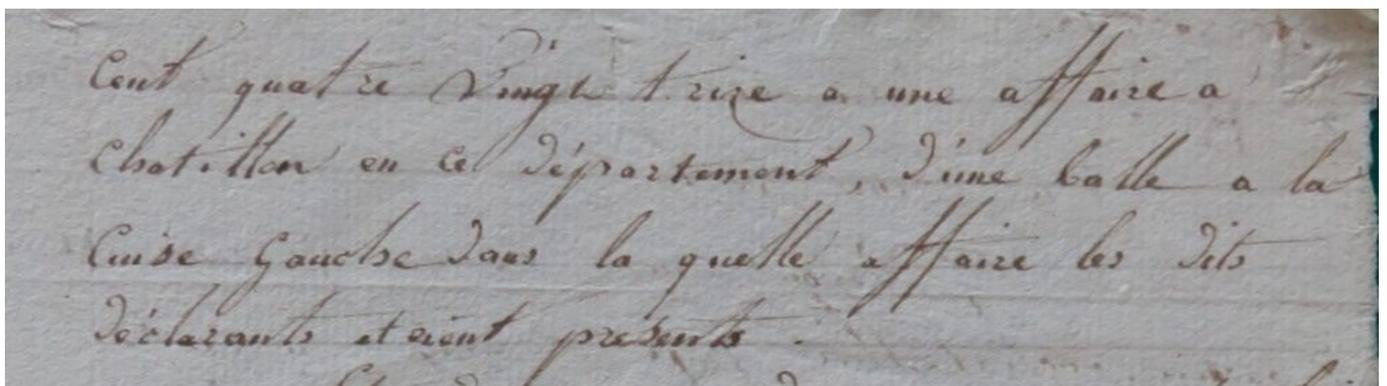
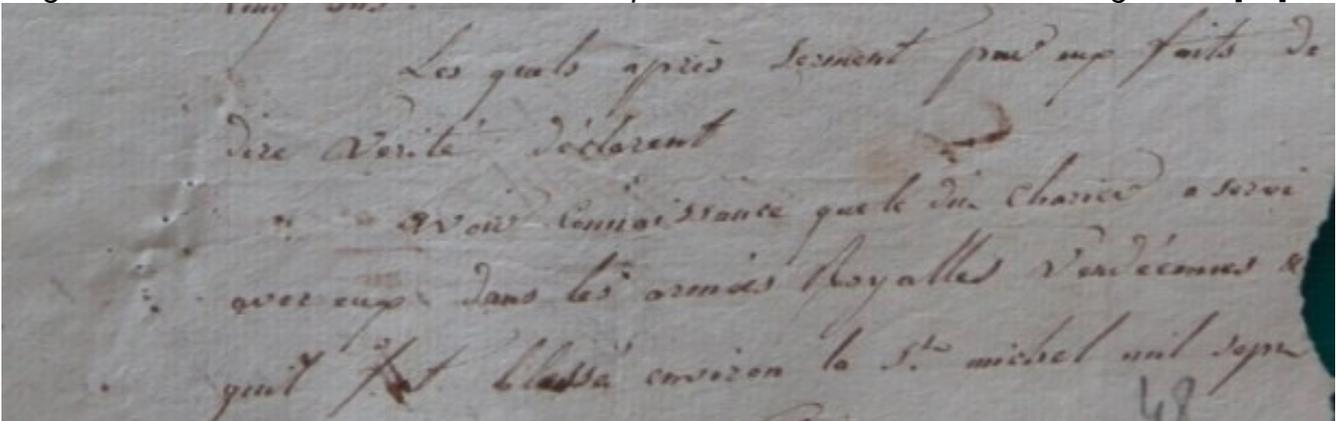
Les gendarmes rient. Le père Charrier, radouci leur paye un verre de 'folle'. L'ambiance devient sympathique Le brigadier rappelle enfin à ses hommes le but de leur expédition : arrêter l'abbé Texier. La fouille commence, sous l'œil intéressé et goguenard du fermier. Par cas fortuit, insinue le brave paysan, il se cache peut-être dans l'étable ?

Le prêtre réfractaire n'a pas laissé plus de traces dans l'étable qu'ailleurs. Soudain, le brigadier se frappe le front : une idée lumineuse vient d'y germer :

– Je parie, dit-il que c'était le valet qu'on a tout à l'heure mis à la porte !

– Hé-hé répond le père Charrier, par cas fortuit, ça pourrait bien être. Il ne vous reste plus qu'à courir après [12].“

Ce “père Charrier” est identifié et appartenait à une famille dont au moins trois frères originaires de Saint-Jouin de Mily avaient combattu contre Les Républicains. Ainsi Joseph avait été dénoncé en 1793 comme faisant partie du Comité contre-révolutionnaire de Courlay [13]. Son frère Pierre, installé à Courlay à l'époque de son mariage et qui décéda à la ferme de la Charpenterie en 1852 à l'âge canonique pour l'époque de 93 ans, est celui qui cacha l'abbé Texier. Selon son dossier [de demande de pension](#) Pierre lors des Guerres de Vendée, fut “*blesé environ la St michel mil sept cent quatre vingt treize à une affaire à chatillon en ce département d'une balle à la cuisse gauche*”[14].



Extrait du dossier de demande de pension de François Charrier

Un troisième frère prénommé François est aussi connu pour, en avril 1813, avoir tenté de soulever une nouvelle fois les conscrits de Courlay. Suite à la répression de 1806, ce canton était devenu un des moins réfractaires à la conscription.

Mais, en cette fin d'Empire, et notamment après la terrible retraite de Russie, les jeunes de la région n'étaient absolument pas enthousiastes à l'idée de grossir les rangs de l'armée Napoléonienne. Donc, François Charrier, très certainement dissident, accompagné par un ancien chef Vendéen non identifié tenta de les soulever, avec le dessein certainement de préparer l'arrivée des Bourbons.

Le maire Pierre Alexandre Bienvenu n'appartenant pas à La Petite Eglise et ne souhaitant très certainement pas que la commune revive les événements tragiques de 1806 le dénonça (lire à ce propos [Des réfractaires à la conscription militaire sous Napoléon](#)). François Charrier dut répondre de ses agissements auprès de la justice et en septembre fut condamné à quatre ans de bannissement.

A noter, tout de même, que le procès ne calma pas complètement les esprits car le 15 novembre de la même année, un accrochage eut lieu près de Courlay et un gendarme fut tué [15].

A relever, que dans son dossier de demande de pension comme ancien combattant Vendéen, en 1824, François fit constater une blessure qu'il s'était fait en 1793 en traversant un ruisseau. Cette blessure lui causa de multiples ulcères durant toute sa vie mais ne l'empêcha pas de vivre lui aussi à un âge fort respectable de 88 ans [16]. L'officier de santé Charles Alexandre Bienvenu, docteur en médecine de la faculté de Paris, médecin des prisons et de l'hôpital civil de la ville de Bressuire chargé d'établir le [certificat](#) était accompagné sur Courlay notamment, de son père Pierre Alexandre Bienvenu, chirurgien major pour l'armée Royale pour la division de Cerizay durant les guerres de Vendée. Le même qui avait dénoncé François Charrier plus de dix ans auparavant ! Une animosité resta entre les deux familles, car en 1860, un fils et deux petits-fils de François Charrier sont poursuivis par la Justice pour avoir proféré des menaces de mort à l'encontre d'un sieur Bienvenu propriétaire [17].

Nous soussigné Bienvenu Pierre Alexandre, Chirurgien
résidant en la Commune de Courlay, Canton de Crisay —
arrondissement de Bressuire Département des Deux Sèvres
et ancien chirurgien major des armées Royales ditte de la
Vendée pour la Division de Crisay, et Bienvenu Charles
Alexandre, Docteur en médecine de la faculté de Paris
Médicins des prisons, et de l'Hôpital Civil de la Ville
de Bressuire, Certifions que le nommé Charrier François
Cultivateur domicilié en la Commune de Courlay, Canton de
Crisay, C'est présente nous pour faire constater l'état
des infirmités qui lui sont survenues par suite des fatigues
de la guerre ditte de la Vendée, Ce trouvant force pour les
Résolutionsaires il a été à marche forcée et fut obligé de
passer dans l'eau et de traverser un ruisseau avec
sur lequel il le trouva de vieux morceau de bois
Contre un des quels il le urta la jambe et lui fit
une plaie, les fatigues de la guerre firent augmenter cette
plaie qui est dégénérée en ulcère qui a toujours
existé depuis et qui existe encore, toute la partie inférieure
inférieure jusque à moitié du gras de la jambe est couverte
ou d'ulcère ou de croûte qui tombe et se reproduit desuite
de façon que la jambe gauche est toujours couverte d'ulcères

Extrait de demande de pension de François Charrier

Il faut attendre les années 1830 pour voir dans la région un retour aussi puissant de ce refus de la conscription. De nombreux conscrits réfractaires s'enrôlent alors dans des bandes de chouans, dont la plus célèbre fut celle du Général Diot ou Guiot. Né lui aussi à Courlay, ce conscrit enrôlé s'était illustré à Wagram avant de désertre et de rejoindre les Royalistes lors des Cent jours. Protégé de la famille de La Rochejaquelein, ce légitimiste avec sa bande s'attaqua aux partisans de Louis Philippe, mais ceci sera prochainement l'objet d'un autre article.



Le général Diot

Notes

[1] A lire sur le sujet [La Petite Eglise dans l'Ouest, réaction Vendéenne au Concordat ?](#)

[2] A l'été 1792, près de deux mille hommes se soulevèrent dans le bocage bressuirais avec à leur tête Gabriel Baudry d'Asson, soulèvement s'achevant tragiquement à [la bataille des moulins de Cornet](#).

[3] Archives départementales de Loire Atlantique série L1535 – mai 1793-floréal an II Commission militaire de Noirmoutier et tribunal criminel des Deux-Sèvres à Niort ; Interrogatoires du 28 octobre 1793 de Jean Cousineau tisserand de la Grange de Courlay et du 16 novembre 1793 de Pierre Thuaudière domestique aux Roches de Courlay. Ce dernier dénonce comme appartenant au Comité de Courlay Joseph Texier et Chary de la Maison Neuve

[4] Guy Coutant de Saisseval, *Une famille Vendéenne de Courlay durant la Révolution – les Texier*, Editions Jadaut, La Plainelière, Courlay, 1990

[5] Ernest d' Hauterive, *La police secrète du Premier Empire: bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur, 1804-1810*, Volume 2, (p 123-124) Bulletin du 23 vendémiaire an XIV

[6] Correspondance du préfet Dupin, lettre de 1806 adressée au Ministre de la Guerre et citée par Jules François Richard dans *Histoire du département des Deux-Sèvres, sous le Consulat, l'Empire, la Première Restauration et les Cent-Jours (1800-1815)*, Reversé (Saint-Maixent), 1848.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9662680n>

[7] Concernant l'affaire de Courlay :

– Auguste Billaud, *La Petite Eglise dans la Vendée et les Deux-Sèvres*, NEL, Paris, 1982 (pp263-282).

– Les extraits de La police secrète du Premier Empire: bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur, 1804-1810 d' Hauterive concernant cette affaire sont retranscrits sur le blog La Maraichine Normande : [1806-l'affaire de Courlay \(79\)](#)

[8] Ernest d' Hauterive, *La police secrète du Premier Empire: bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur, 1804-1810*. op.cit. (p248). Bulletin du 3 février 1806 “[...] 760 – Deux-Sèvres-

Gendarmes assassinés- Extrait d'une lettre du préfet des Deux-Sèvres du 29 janvier[...]"

[9] Auguste Billaud, *La Petite Eglise dans la Vendée et les Deux-Sèvres*, op.cit. (p 273)

[10] Ernest d' Hauterive, *La police secrète du Premier Empire: bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur, 1804-1810*. op.cit. (p 339). bulletin du 16 avril 1806

"1017. — Niort. Cour criminelle. — Le préfet des Deux-Sèvres annonce que, le 9 de ce mois, la cour spéciale de Niort a jugé les assassins des gendarmes de Courlay. Trois condamnés à mort, comme convaincus d'avoir tiré sur les gendarmes : Etavard, Boissinot, Point. Cinq à huit ans de fers, comme ayant fait partie de l'attroupement armé : Bertrand, Garboris, Germont, Barbarit, Bergeron."

[11] R. P. Jean-Emmanuel-B. Drochon, *La Petite Église: essai historique sur le schisme anticoncordataire*, Paris, Maison de la bonne presse, 1894. : "Sans cesse traqué par les gendarmeries de La Forêt-sur-Sèvre, de Clazais, de Cerizay, de Moncoutant et de Bressuire, Texier ne fut jamais pris, grâce à son adresse. grâce aussi an dévouement absolu de ses fidèles. C'était un proverbe dans Courlay et dans le voisinage que les gendarmes « auraient plus facilement trouvé une aiguille dans une charretée de paille que M. l'abbé dans sa paroisse. »"

[12] Auguste Billaud, *La Petite Eglise dans la Vendée et les Deux-Sèvres*, op.cit. (pp 283-284)

[13] Joseph Charrier né à Saint-Jouin de Milly le 27 octobre 1754, de Jacques Joseph Charrier maitre charron et de Marie Françoise Petraud. Il épousa en 1^{er}es noces Jeanne Maupilier, puis Marie Landreau. Habitant aux Maisons neuves de Courlay avant la Révolution, au début du XIXe siècle, il s'installa à Pigny, où il y décéda le 10 septembre 1808. Il fut cultivateur "au [château de Pigny](#)."

[14] Son frère Pierre était né le 29 juin 1764 à Saint-Jouin de Milly, combattant Vendéen (dossier conservé aux archives des Deux-Sèvres sous la cote R 69-5 et consultables sur [Généanet](#).) Il décéda le 2 juillet 1852 à Courlay

[15] Aurélien Lignereux, *Force à la loi ? Rébellions à la gendarmerie et autorité de l'Etat dans la France du premier dix-neuvième siècle (1800-1859)*, Thèse de doctorat en Histoire soutenue en 2006 thèse en ligne accessible par ce lien : [ici](#)

[16] François Charrier, frère des précédents, né à Saint-Jouin de Milly en octobre 1757 épousa Maire Jeanne Pitaud le 6 mai 1793 à Saint-Jouin de Milly. Combattant Vendéen (dossier conservé aux archives des Deux-Sèvres sous la cote R 69-5 et consultables sur [Généanet](#).) Il décéda le 27 février 1850 à Courlay.

[17] Archives des Deux-Sèvres – 3 U1. Le Ministère public contre Pierre Charrier, cultivateur aux Landes de Courlay (né à Saint-Jouin de Milly en 1788, fils de François et de Marie Pitaud, quatre enfants) ; François Charrier cultivateur à la Lande de Courlay (né à Courlay le 9 août 1828 fils de Pierre et Pélagie Day, marié deux enfants) ; Joseph Charrier marchand de bois à la Lande de Courlay (né à Courlay le 13 juin 1824, frère de François). Ils sont accusés de "menaces verbales de mort" le 29 et 31 mars 1860 à l'encontre du sieur Bienvenu propriétaire ; uniquement le premier est prévenu d'avoir le 29 mars 1860 injurié publiquement le sieur Bremaud et la mémoire de son père ("si l'on avait fait passer le chemin dans ton pré tu n'aurais fait que rendre à la commune ce que ton père lui a volé") , d'avoir porté des coups au dit Bienvenu ; uniquement le second d'avoir inciter son père à frapper Bienvenu ("il faut que nous lui fassions son affaire"). Le troisième prévenu est accusé d'avoir le 31 mars traité Bienvenu de "canaille", le 20 novembre 1859 dans le cabaret de la veuve Martin d'avoir outragé le garde-champêtre de "vieille savate vieux sot, poil de chèvre et de carotte, le même jour d'avoir injurié la veuve Martin et sa fille Mélanie("affronteuse, voleuse, bougrerantière (sic)"). Les prévenus ne seront reconnus coupables que de diffamation et Pierre et François Charrier condamnés à cinq jours de prison et cinq francs d'amende pour Joseph plus les frais de procédure s'élevant à cinquante francs .

Categorie

1. Guerres de Vendée
2. XIXe Siècle

Tags

1. Charrier
2. Courlay
3. courlitaïs
4. courlitaïse
5. Deux-Sèvres
6. Empire
7. Général Diot
8. Guerre de Vendée
9. La Rochejaquelein
10. Lescure
11. Petite Eglise
12. Poitou
13. Texier

date créée

27/01/2022

Auteur

christelle-augris